A

(N° 213.)

Chambre des Représentants.

Séance du 4 Mai 1846.

Crédit supplémentaire de fr. 39,618 08 c^s au Budget des dépenses du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1845.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

Messieurs,

Pour l'exercice 1845, une somme de *quarante mille francs* a été allouée au Budget des Affaires Étrangères pour faire face aux dépenses indiquées sous la rubrique : *Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues.*

Cette somme a été insuffisante aux besoins du service, par suite des négociations commerciales avec la France, de la conclusion et de l'échange de plusieurs traités, conventions, etc.

En conséquence, le Roi m'a chargé de vous présenter un projet de loi portant allocation au Budget du Département des Affaires Étrangères, pour l'exercice 1845, d'un crédit supplémentaire de *trente-neuf mille six cent dix-huit francs huit centimes.*

Je ferai remarquer, Messieurs, que l'allocation de ce crédit supplémentaire n'augmentera point les charges de l'État; elle diminuera seulement l'excédant que présentera le Budget du Département des Affaires Étrangères pour les exercices 1844 et 1845.

Le Ministre des Finances,

J. MALOU.

PROJET DE LOI.

Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres des Affaires Étrangères et des Finances,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Notre Ministre des Finances présentera, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, le projet de loi dont la teneur suit :

ARTICLE UNIQUE.

Il est ouvert au Département des Affaires Étrangères un crédit supplémentaire de *trente-neuf mille six cent dix-huit francs huit centimes* (fr. 39,618 08 c[s]), destiné à couvrir des dépenses arriérées de 1845.

Cette somme sera ajoutée à l'allocation votée pour le chapitre VI, article unique, du Budget de 1845, intitulé : *Missions extraordinaires, traitements d'agents politiques et consulaires en inactivité et dépenses imprévues.*

Donné à Laeken, le 30 avril 1846.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI.

Les Ministres des Affaires Étrangères et des Finances,

A. DECHAMPS. J. MALOU.